

#SISM2021 - 4-17 octobre 2021 :

Santé mentale et respect des droits : l'Unafam mobilisée partout en France



La 32^{ème} édition des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) se déroulera dans toute la France du 4 au 17 octobre 2021. Elle aura pour thème « Pour ma santé mentale, respectons mes droits ». Une thématique qui permettra d'aborder 2 axes : le non-respect des droits comme facteur de risque pour la santé mentale et le non-respect des droits des personnes concernées par les troubles psychiques. Grâce à l'engagement de ses 2000 bénévoles, l'Unafam (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) organise de nombreuses manifestations dans toute la France à l'occasion des SISM. Ces mobilisations viennent renforcer notre travail de fond sur la question de la défense des droits des personnes vivant avec une maladie et/ou un handicap psychiques et de leur entourage.

Selon le [Baromètre Unafam 2020](#), 61,7% des proches aidants de personnes vivant avec des troubles psychiques considèrent ne pas être suffisamment informés sur les droits liés au handicap. C'est pourquoi l'Unafam lutte au quotidien tant sur le terrain qu'auprès des décideurs pour que les politiques publiques favorisent une meilleure information et garantissent que les personnes vivant avec des troubles psychiques soient traitées non comme des objets de soins mais comme des sujets de droits, comme des citoyens à part entière et que tout soit mis en œuvre pour favoriser leur autonomie, leur auto-détermination, leur participation sociale et leur citoyenneté.

Marie-Jeanne Richard, présidente de l'Unafam, le rappelle : « Les personnes vivant avec des troubles psychiques sont des citoyens faisant face à une inégalité de destin. Pourtant, la défense de leurs droits est un combat de chaque instant. On le voit notamment dans le cas de la reconnaissance du handicap psychique : bien qu'inscrite dans la loi de 2005 pour « l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », elle est encore loin d'être une réalité. Ressources, logement, protections juridiques, compensation du handicap... l'Unafam est vigilante et exigeante sur l'application effective des textes et la prise en compte du handicap psychique à sa juste place. »

L'Unafam le constate tous les jours : les personnes concernées par des troubles psychiques, déjà durement stigmatisées, vivent au quotidien des restrictions d'accès à leurs droits. Ces difficultés d'accès concernent d'une part l'accès aux droits fondamentaux, comme la liberté d'aller et venir, l'accès à la santé, au logement, à l'emploi, à l'éducation, aux loisirs et à la pleine citoyenneté, qui sont trop souvent bafoués. Une double, voire triple peine, puisque la difficile reconnaissance du handicap psychique prive de nombreuses personnes concernées de l'accès aux droits spécifiques liés au troubles psychiques et au handicap : accès aux soins, aux compensations, aux ressources (allocation adulte handicapé – AAH – par exemple)... Les répercussions sont notables, tant sur les soins psychiques et somatiques – recours aux mesures d'isolement et de contention, manque d'information, non-remboursement des actes, retard d'accès aux soins et aux examens, voire refus de soins, etc. – que sur la vie sociale (chômage, difficultés de logement, précarité, isolement...). Cet absence d'accès effectif aux droits a aussi un retentissement important sur l'entourage des personnes concernées, ce maillon de l'ombre pourtant en première ligne.

[Le programme des événements SISM Unafam est consultable sur notre site Internet](#)

CONTACT PRESSE NATIONAL

elsa.ansquer@unafam.org / 01 53 06 30 92

